



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

# DU CONFLIT À L'ILLÉGALITÉ

CARTOGRAPHIER LE COMMERCE DES DIAMANTS DE  
LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU CAMEROUN



# Du conflit à l'illégalité : cartographier le commerce des diamants de la République centrafricaine au Cameroun

Rédigé par Offah Obale

Directeurs de publication : Alan Martin et Zuzia Danielski

Traduction : Communications COM'ça

Révision : Service linguistiques Annie Talbot inc., Ashley Armstrong,  
et Chelsea Pandelidis

Conception : jwalkerdesign.ca

ISBN: 978-1-897320-36-5

© Partenariat Afrique Canada, décembre 2016

Pour obtenir la permission de reproduire ou traduire la totalité ou des passages  
de cette publication, veuillez vous adresser à Partenariat Afrique Canada.

**Photo de la page couverture :** *Un réfugié de la République centrafricaine travaille comme mineur artisan au site minier de Bombe Bakari, dans la région de l'Est du Cameroun. Il utilise de l'équipement conçu localement, à partir de matériaux de base, pour chercher des diamants.*

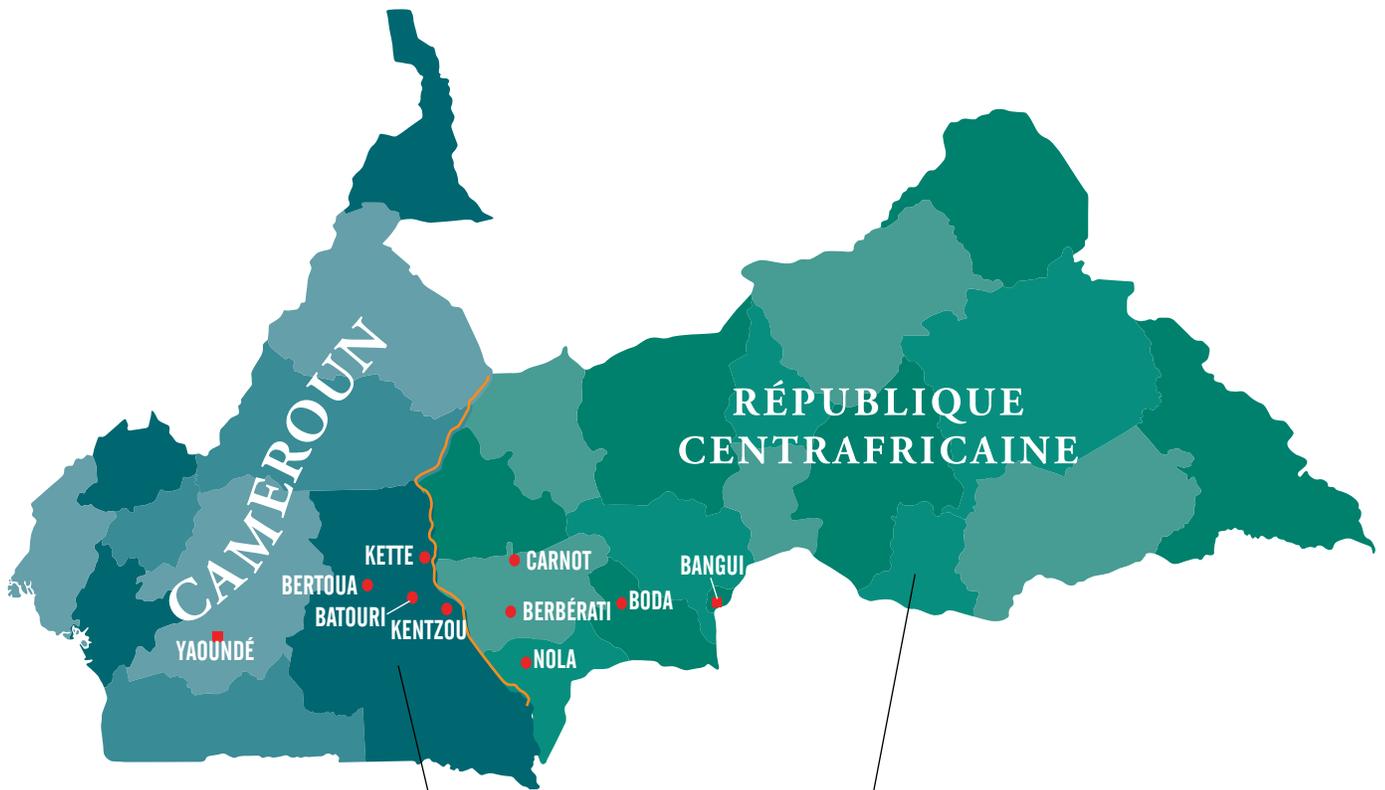
**Photos d'**Offah Obale/Partenariat Afrique Canada

**Partenariat Afrique Canada** remercie l'Union européenne (UE) pour son appui à la recherche et à la rédaction du rapport. Les idées, opinions et commentaires présentés dans cette publication relèvent de l'entière responsabilité de ses auteurs et ne représentent ou ne reflètent pas nécessairement la politique de l'UE.

Nous remercions particulièrement Jaff Napoleon Bamenjo, coordonnateur du RELUFA, une organisation de la société civile qui milite en faveur d'une amélioration de la gouvernance des ressources naturelles au Cameroun. Jaff a collaboré à la recherche et jeté un éclairage essentiel sur le secteur des diamants du pays; sans lui, ce rapport n'aurait pu voir le jour.

<b>INTRODUCTION</b> .....	2
<b>PRINCIPALES CONSTATATIONS</b> .....	3
<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	6
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	8
<b>PREMIÈRE SECTION</b>	
LE CONTEXTE .....	9
<b>DEUXIÈME SECTION</b>	
LES JOUEURS CLÉS .....	12
<b>TROISIÈME SECTION</b>	
LES CONTRÔLES INTERNES .....	22
<b>QUATRIÈME SECTION</b> .....	26
LES OPTIONS SUR LE PLAN DES POLITIQUES : UNE VIGILANCE ACCRUE, UN DEVOIR DE DILIGENCE ET LA FORMALISATION DE L'EXTRACTION MINIÈRE ARTISANALE .....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	30

# TABLE DES MATIÈRES



La traçabilité des diamants qui circulent entre le Cameroun et la République centrafricaine est une blague. Si les Américains, avec leurs drones et leurs technologies de pointe, n'ont pas été capables de contrôler le flux des drogues illicites entre le Mexique et les États-Unis, qu'est-ce qui vous fait croire que le Processus de Kimberley peut contrôler le commerce illicite des diamants entre le Cameroun et la République centrafricaine?

— Sachab Hayssam, acheteur de diamants pour GEMS Africa à Batouri, au Cameroun.<sup>1</sup>

## INTRODUCTION

La République centrafricaine (RCA) est aujourd'hui, dans le monde, la seule source de diamants de conflit, tels que traditionnellement définis. Depuis mai 2013, les exportations de ses diamants sont assujetties à un embargo international décrété à la fois par les Nations Unies et par le Processus de Kimberley (PK), l'initiative qui régleme la production et le commerce des diamants bruts.

La RCA a été suspendue du PK à la suite d'un coup d'État, en mars 2013, qui a déclenché des troubles civils généralisés dans le pays. Le coup d'État était le résultat inévitable des années d'instabilité politique qu'avait entretenue une coalition de groupes rebelles, connue sous le nom de Séléka, qui attaquait le gouvernement et saisissait progressivement des territoires, y compris Bria, une ville stratégique en matière d'exploitation minière de diamants<sup>2</sup>. Le 24 mars 2013, Séléka capturait la capitale, Bangui, et renversait le gouvernement, amorçant un virulent conflit interne qui s'envenime encore aujourd'hui.

La guerre civile et le changement de régime ont forcé les Nations Unies et la communauté internationale à imposer des sanctions économiques à la RCA. Non seulement toutes les exportations de diamants ont-elles été interdites, mais le PK a fortement recommandé aux pays faisant le commerce des diamants d'exercer une vigilance accrue et de s'assurer que les diamants produits en RCA sont saisis et interdits de circulation dans le commerce légitime<sup>3</sup>.

Bien que l'embargo sur les exportations de la RCA ait été partiellement levé en 2016 pour les régions jugées conformes au PK, cela n'a pas interrompu le flux de diamants de conflit de la RCA vers les marchés internationaux, alors qu'ils étaient sous un embargo total ou qu'ils provenaient de régions où ce commerce est encore interdit aujourd'hui.

Ce rapport examine la contrebande des diamants de la République centrafricaine vers le Cameroun. En outre, il met l'accent sur l'impact qu'a ce commerce illicite sur les contrôles internes du Cameroun, de même que sur l'intégrité générale de la chaîne d'approvisionnement des diamants. Le rapport décrit les méthodes utilisées et les principaux acteurs impliqués dans ce commerce illicite. Il conclut que le PK et les pays de première ligne comme le Cameroun doivent en faire davantage pour que cesse le commerce illicite des diamants de conflit de la RCA et qu'ils doivent se soutenir l'un l'autre en passant à l'action.



Dans le centre de la ville de Batouri, dans la région de l'Est du Cameroun, une signalisation illustre la proximité de la ville avec la RCA. Berbérati, un carrefour de la production de diamants en RCA, n'est située qu'à 200 km.

1 Sachab Hayssam, acheteur de diamants pour GEMS Africa, entrevue avec Partenariat Afrique Canada (PAC), Batouri, Cameroun, 7 mars 2016.

2 Omayra Bermúdez-Lugo, « The Mineral Industry of the Central African Republic », 2013 Minerals Yearbook — Central African Republic [Advance Release], U.S. Geological Survey, 2013.

3 « 2014 Administrative Decision on the Central African Republic », Processus de Kimberley, juin 2014, <https://www.kimberleyprocess.com/en/2014-administrative-decision-car>.

# PRINCIPALES CONSTATATIONS

## LE CAMEROUN COMME CARREFOUR DE TRANSIT

Le rapport présente plusieurs constatations clés. La première est que le Cameroun est sans aucun doute le principal pays de transit du commerce illicite des diamants de conflit de la République centrafricaine vers le marché légitime des diamants. En tant que l'un des plus récents membres du PK, le Cameroun n'a pas la capacité de faire respecter les normes minimales du PK ou d'éliminer avec autorité la présence des diamants de conflit de son territoire. Le fait que le Cameroun ait une faible capacité d'application de la loi exacerbe cette situation. Le Cameroun n'a pas encore mis en œuvre des mesures de vigilance améliorées malgré le fait qu'il soit en première ligne du commerce illicite en provenance de la RCA. Partenariat Afrique Canada (PAC) a aussi découvert que le commerce de contrebande est encouragé et soutenu par des fonctionnaires camerounais chargés de la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

## LA CONTREBANDE ET LES FAUX CERTIFICATS

Le présent rapport identifie aussi deux types de commerce illicite des diamants. Dans le premier cas, les diamants de conflit de la RCA entrent illégalement sur le marché mondial par l'entremise du Cameroun, après avoir reçu des certificats du Processus de Kimberley valides, délivrés par des autorités compétentes du gouvernement camerounais. Dans ce cas, les diamants de conflit sont exportés « légalement », comme si la marchandise provenait du Cameroun. La corruption intervient effectivement ici, et l'absence de mesures de devoir de diligence neutralise la capacité du gouvernement d'offrir une quelconque assurance quant à la provenance de ses diamants ou une quelconque protection contre les diamants de contrebande.

La deuxième forme de contrebande nuit beaucoup plus à l'efficacité du Processus de Kimberley et implique de nombreux autres participants du PK. Dans ce cas, le Cameroun ne sert que de point de transit aux flux à grande échelle d'expéditions de diamants de la RCA entièrement non déclarées et non certifiées. La taxe à l'exportation exagérément élevée de 24,5 % du Cameroun — un taux huit fois plus élevé que celui de la plupart des autres gouvernements africains — est le principal moteur de ce commerce. Les contrebandiers utilisent le Cameroun simplement comme une entrée vers d'autres pays où ils peuvent blanchir les diamants à un taux de taxation plus avantageux. Cela explique dans une large mesure pourquoi la « production » supplémentaire n'apparaît pas dans les statistiques officielles sur le commerce. D'autres pays africains, surtout la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, semblent agir comme points de sortie possibles pour ces diamants de la RCA sous embargo.

Des deux pays, la production de la RCA éclipse celle du Cameroun. En 2012, selon les plus récentes statistiques officielles sur la production enregistrée, la RCA avait produit 365 917 carats<sup>4</sup>. À l'époque, il s'agissait du 10<sup>e</sup> plus grand producteur de diamants selon la valeur<sup>5</sup>. Inversement, la production totale officielle du Cameroun entre 2013 et 2016 s'élevait en moyenne à 3 000 carats par année<sup>6</sup>. Bien que l'embargo sur les diamants de la RCA n'ait engendré aucune augmentation perceptible de la production ou des exportations du Cameroun, un faux certificat du Processus de Kimberley en provenance du Cameroun atteste de l'étendue du commerce illicite. Intercepté au cours de la première moitié de 2016 et signalé au PK, le certificat falsifié était destiné à blanchir 4 523 carats<sup>7</sup> — une quantité plus supérieure à la production annuelle entière du pays.

## L'IMPUNITÉ POUR LES CONTREBANDIERS

Le rapport constate en outre que des personnes identifiées par le Groupe d'experts des Nations Unies pour leur implication dans le commerce des diamants de conflit en Afrique centrale continuent d'acheter et d'exporter des diamants en toute impunité. Une de ces personnes est Patrick Ayandho, qui gère le plus grand bureau d'achat de diamants à Kentzou, dans la région de l'Est du Cameroun. Cela témoigne du manque actuel de volonté politique de combattre la contrebande au Cameroun.

## DONNÉES INEXACTES

Le rapport révèle aussi que les statistiques sur la production recueillies par les représentants camerounais du PK sont inexactes et ne respectent pas les exigences minimales du Processus de Kimberley. En raison de la nature informelle du secteur du diamant, les chiffres relatifs à la production au Cameroun sont plutôt des chiffres relatifs aux achats. Ces chiffres représentent la situation géographique du bureau d'achat de diamants où les diamants bruts ont d'abord été achetés pour l'exportation, rejoignant ainsi l'économie officielle, et ont été inscrits dans les registres du Secrétariat national permanent du Processus de Kimberley. Au lieu de suivre le lieu d'extraction des diamants, les représentants du PK suivent plutôt le lieu où ils ont été achetés. Il s'agit d'une faille dans la traçabilité, puisque ces renseignements devraient faire partie de la documentation à partir du site minier.

Le Cameroun recueille des statistiques sur les exportations légales de diamants au lieu de recueillir les véritables chiffres relatifs à la production. Ces chiffres sur les exportations légales sont les seuls qui puissent faire office de chiffres relatifs à la production de diamants. Toutefois, comme le montrera ce rapport, les exportations légales ne représentent qu'une fraction de l'ensemble de la production et du commerce des diamants dans le pays.

## LES RÉFUGIÉS CONTRIBUENT AU COMMERCE ILLICITE

Le rapport constate aussi que les réfugiés de l'Afrique centrale qui arrivent dans la région de l'Est du Cameroun agissent comme intermédiaires pour le flux de diamants de conflit qui traversent la frontière illégalement. Le Cameroun est le plus grand pays d'accueil de réfugiés en provenance de la RCA; plus de 252 000 réfugiés résidaient dans les régions de l'Est et de l'Adamawa à la fin de 2015<sup>8</sup>. Un grand nombre de ces réfugiés travaillent soit comme mineurs artisans au Cameroun, soit comme bailleurs de fonds pour l'exploitation minière artisanale en RCA. Le présent rapport ne cherche pas à stigmatiser les réfugiés qui jouent ce rôle, mais plutôt à encourager le gouvernement du Cameroun et le PK à tenir compte de ces faits lorsqu'ils élaborent des solutions sur le plan des politiques.

4 Kimberley Process Rough Diamond Statistics, consulté le 11 juin 2016, [kimberleyprocessstatistics.org](http://kimberleyprocessstatistics.org).

5 Ilya Gridneff, « Smugglers Defy Conflict-Diamonds Ban in Central African Republic », Bloomberg, 22 mars 2015, <http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-03-22/smugglers-defy-conflict-diamonds-ban-in-central-african-republic>.

6 Kimberley Process Rough Diamond Statistics, consulté le 11 juin 2016, [kimberleyprocessstatistics.org](http://kimberleyprocessstatistics.org).

7 Davi Brummer, « KP Calls for Vigilance Over Fake Cameroon Certificates », IDEX Online, 31 mars 2016, <http://www.idexonline.com/FullArticle?Id=41821>.

8 « Rapport de fin d'année 2015 : Cameroun », Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1<sup>er</sup> décembre 2016, [http://reporting.unhcr.org/node/2525#\\_ga=1.185418604.496891805.1468269996](http://reporting.unhcr.org/node/2525#_ga=1.185418604.496891805.1468269996).

## **MANQUE DE FORMALISATION**

Enfin, le rapport fait ressortir le croisement entre les aspects liés au développement du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) et son manque de formalisation, et la façon dont cela influe sur la traçabilité des minéraux, du site minier au point d'exportation. Le manque de formalisation et la faiblesse de la traçabilité au Cameroun, comme dans beaucoup de pays africains, contribuent à la capacité de certaines personnes de faire de la contrebande et de tirer profit de la faiblesse des contrôles internes. De tels défis en matière de développement sont une première étape pour favoriser le passage des diamants de conflit dans toute la chaîne des diamants, des principales plaques tournantes du commerce aux ateliers de transformation et, finalement, aux détaillants partout dans le monde.

## RECOMMANDATIONS

Ce rapport souligne que les préoccupations internationales à propos des diamants de conflit et les préoccupations plus régionales à propos du trafic transfrontalier illicite des diamants devraient réellement être considérées comme faisant partie d'un même problème. Le trafic transfrontalier illicite des diamants frappe au cœur même du mandat du Processus de Kimberley, qui est d'endiguer le flux des diamants de conflit. Le fait de ne pas s'attaquer au commerce illicite équivaut à un échec des efforts pour endiguer le flux des diamants de conflit.

### AU PROCESSUS DE KIMBERLEY :

Imposer des mesures spéciales au Cameroun et exiger de lui qu'il resserre ses contrôles internes dans un délai de trois mois, période durant laquelle aucun diamant ne serait exporté sans la surveillance d'experts externes<sup>9</sup>.

Être plus vigilant, insistant et prêt à prendre des mesures pour s'assurer que ses normes et exigences soient appliquées par les pays participants afin d'empêcher que des diamants de conflit ne pénètrent dans la chaîne d'approvisionnement légale.

Dresser et faire respecter une liste noire de personnes et de sociétés participant au commerce illicite qui apporte des diamants de conflit de la RCA au Cameroun, et ensuite sur les marchés internationaux.

Adopter une approche régionale de la conformité au PK en raison de la nature transactionnelle de l'exploitation minière et de la contrebande des diamants, de la perte de recettes fiscales pour les trésors publics ainsi que des répercussions de l'instabilité et de la crise des réfugiés en RCA sur la sécurité. Cette approche devrait s'inspirer de celle qui est actuellement en voie d'élaboration dans les pays de l'Union du fleuve Mano, en Afrique occidentale. En plus de la RCA et du Cameroun, l'initiative devrait comprendre l'Angola, le Congo-Brazzaville et la République démocratique du Congo.

### AU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN :

Élaborer et diffuser un plan de vigilance, tel que requis par la Décision administrative de 2013 du Processus de Kimberley sur la République centrafricaine.

Révoquer les permis commerciaux et le statut d'immigrant des personnes ou des sociétés impliquées dans le commerce illicite des diamants de la RCA. Tenir responsables les acteurs qui, jusqu'à maintenant, ont été en mesure de fonctionner impunément.

Effectuer des études géologiques détaillées sur les capacités réelles et potentielles de production dans les régions minières, et mettre en place un système de cadastre opérationnel afin de conserver une information exacte et à jour sur les zones de production et sur les permis d'exploitation minière accordés. Alimenter et contrevérifier l'information recueillie d'après les enregistrements au cadastre et la comparer avec celle des rapports de production.

<sup>9</sup> Il existe un précédent au sein du Processus de Kimberley. Lorsqu'en 2006, un rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies déclarait que le Ghana avait certifié des diamants de conflit de la Côte d'Ivoire, le Processus de Kimberley avait pris des mesures, exigeant du Ghana qu'il resserre ses contrôles internes dans un délai de trois mois, période durant laquelle aucun diamant ne serait exporté sans une surveillance externe par des experts. Une mission spéciale d'examen du Processus de Kimberley avait été mise sur pied pour visiter le Ghana à la fin des trois mois pour évaluer les progrès. Des visites de suivi régulières par des experts du PK au Ghana ont suivi de près et ont mesuré les progrès. Voir «Final Communiqué — Kimberley Process Plenary, November 6-9, 2006, Gaborone, Botswana», Processus de Kimberley, 9 novembre 2006, [http://www.diamondfacts.org/pdfs/media/news/2006\\_11\\_9\\_KPCommunique.pdf](http://www.diamondfacts.org/pdfs/media/news/2006_11_9_KPCommunique.pdf).

Appliquer les obligations juridiques voulant que les titulaires de permis et les détenteurs de titres miniers soumettent des rapports périodiques présentant les données relatives à la production et au nombre de mineurs sur leur site. Le fait d'appliquer les exigences en matière de production de rapports fournirait de l'information importante sur les mineurs artisans et la production artisanale, et créerait des conditions propices à la traçabilité.

Créer un réseau d'agents de terrain dans les zones minières ayant la capacité d'effectuer des visites régulières sur le terrain auprès de tous les sites artisanaux dans leur région géographique. Il s'agit d'un élément essentiel d'un système efficace de contrôles internes.

Organiser fréquemment des dialogues communautaires dans les collectivités qui accueillent des réfugiés de la RCA, et effectuer des évaluations de la sécurité au regard des menaces transfrontalières en vue de favoriser la cohésion sociale pour prévenir les conflits et corriger les problèmes liés à la gouvernance des ressources.

Modifier les dispositions fiscales qui régissent les exportations de diamants afin de les harmoniser avec celles des partenaires régionaux pour exercer un effet dissuasif sur la contrebande. Cela demanderait de réduire la taxe à l'exportation de 24,5 % à 3 %, soit le taux des pays voisins de la RCA.

Se concerter avec la RCA en matière de politique régionale en partageant de l'information et en renforçant les contrôles aux frontières de façon à s'attaquer au commerce illicite transfrontalier des diamants. Le Cameroun et la RCA devraient coopérer afin de concentrer la mise en application des mesures dans les zones frontalières et dans les aéroports internationaux de la région, en particulier à Bangui, Douala et Yaoundé. Ces zones frontalières et ces aéroports servent de goulets d'étranglement pour les exportations de diamants de la région.

## À L'INDUSTRIE DU DIAMANT :

Étudier officiellement, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la possibilité de créer un Supplément sur les diamants qui puisse être ajouté au *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*. Depuis la mise en vigueur du PK en 2003, le Conseil mondial du diamant s'en remettait à un système de garanties pour compléter le certificat du PK et pour donner aux consommateurs une assurance additionnelle attestant que leurs achats étaient « libres de conflits ». La facilité avec laquelle les diamants de conflit de la RCA pénètrent sur le marché légal atteste de la vacuité du système de garanties et du manque de diligence raisonnable au sein de l'industrie du diamant, montrant le besoin d'une surveillance accrue qui soit exercée par une tierce partie. Essentiellement, un Supplément de l'OCDE servirait aussi à partager plus équitablement les responsabilités de la gouvernance des diamants entre le secteur privé et les gouvernements — qui supportent actuellement tout le poids de la conformité aux normes du Processus de Kimberley.

## MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur les constatations d'une visite de terrain effectuée par des chercheurs de Partenariat Afrique Canada à Bertoua, Batouri, Kentzou et Kette, les zones de production de diamants de la région de l'Est du Cameroun, pour faire la lumière sur le commerce illicite des diamants le long de la frontière avec la République centrafricaine. Le rapport repose sur des témoignages recueillis dans le contexte d'entrevues et sur des observations sur place, y compris des photographies lorsqu'il était possible d'en prendre, de même que sur un examen des données et des documents du Processus de Kimberley sur l'importation et l'exportation de diamants.

Partenariat Afrique Canada a interviewé en tout plus de 40 personnes impliquées dans l'industrie du diamant au Cameroun. Des représentants du PK dans la région de l'Est et à Yaoundé, des mineurs artisans, des négociants de diamants, des réfugiés, des représentants d'autorités locales et des membres d'organisations de la société civile étaient au nombre des personnes interviewées.

Ce rapport comprend quatre sections. La première section présente le contexte du commerce illicite des diamants de conflit au Cameroun. La deuxième section se penche sur les vulnérabilités du système des diamants au Cameroun par l'entremise des actions et des expériences des acteurs clés le long de la chaîne d'approvisionnement intérieure, y compris les mineurs, les négociants et les exportateurs de diamants, ainsi que les responsables gouvernementaux. La troisième section présente un aperçu des mesures de contrôle interne du pays. La quatrième section étudie les options en matière de politiques susceptibles d'appuyer les contrôles internes du Cameroun et la crédibilité du commerce international des diamants. Cela comprend le fait d'exiger, par la loi, du secteur privé qu'il exerce un devoir de diligence telle que décrite dans le Guide de l'OCDE et de créer des conditions favorables à la formalisation du secteur de l'EMAPE.

# PREMIÈRE SECTION

## LE CONTEXTE

Le Processus de Kimberley est une initiative de réglementation créée pour mettre un terme au phénomène des diamants de conflit. On définit les diamants de conflit comme des diamants bruts utilisés par des mouvements rebelles ou par leurs alliés pour financer des conflits visant à affaiblir les gouvernements légitimes<sup>10</sup>. La traçabilité des diamants, des sites miniers au point d'exportation, et d'autres mesures de contrôle interne rigoureuses sont les fondements de l'efficacité et de la crédibilité du PK. Le trafic illicite transfrontalier de diamants de la RCA au Cameroun frappe au cœur même du mandat du PK : l'omission de s'attaquer au commerce illicite équivaut à une omission de s'attaquer au flux des diamants de conflit.

Lorsqu'un pays adhère au PK, il doit satisfaire à un certain nombre de conditions obligatoires, appelées les normes minimales du PK. Les gouvernements doivent établir un système de contrôles internes destinés à éliminer la présence de diamants de conflit dans les expéditions de diamants bruts importés sur son territoire et exportés de son territoire<sup>11</sup>. Les gouvernements doivent aussi modifier ou promulguer des lois et règlements pertinents pour mettre en œuvre et en application le Système de certification du Processus de Kimberley, et pour appliquer des sanctions dissuasives et proportionnelles dans les cas de transgression.

Chaque État membre doit délivrer son propre certificat de Kimberley pour chaque colis de diamants bruts exporté de son territoire. Le certificat est une garantie du gouvernement que les diamants du colis sont libres de conflits. De plus, le certificat indique que le gouvernement possède un système vérifiable de contrôles internes pour suivre les diamants à partir du lieu d'extraction jusqu'au point d'importation. Il est impossible pour un gouvernement d'accorder une certification fiable à des diamants sans une connaissance éclairée de l'endroit où ils ont été extraits ou de la façon dont ils sont entrés au pays. Des contrôles internes efficaces sont donc la pierre angulaire du PK.

En vertu du Processus de Kimberley, le Cameroun est tenu d'adopter et d'appliquer des contrôles internes afin d'empêcher que des diamants de conflit ne pénètrent dans la chaîne d'approvisionnement internationale. En outre, en tant que pays voisin de la RCA, le Cameroun devrait appliquer des mesures de vigilance accrues afin d'interrompre le flux de diamants de conflit qui pénètrent dans la chaîne d'approvisionnement internationale par l'entremise de groupes rebelles.

En 2015, le PK a créé une équipe de surveillance et un cadre pour examiner et évaluer la réintégration de la RCA au PK. En juin 2016, le PK acceptait de lever partiellement l'embargo sur les exportations de diamants de la République centrafricaine afin de permettre une reprise du commerce des diamants bruts en provenance des zones s'étant conformées, une division géographique administrative où l'on avait déterminé que la production de diamants satisfaisait aux exigences minimales du PK<sup>12</sup>. La zone de Berbérati a été jugée comme étant conforme, et l'exportation de diamants bruts en provenance de cette région a repris. En septembre 2016, les régions de Boda, Carnot et Nola ont aussi été jugées conformes.

10 « Kimberley Process Certification Scheme — Core Document », Processus de Kimberley, 5 novembre 2002, p. 3, <http://www.kimberleyprocess.com/en/kpcs-core-document>.

11 *Ibid.*, p. 7.

12 « Annex: Operational framework for resumption of exports of rough diamonds from the Central African Republic », Processus de Kimberley, mai 2015, p. 2, <http://www.kimberleyprocess.com/en/2015-administrative-decision-car-annex>.

Le commerce illégal des diamants continue toutefois d'alimenter la violence, en particulier dans des régions qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement. En octobre 2014, le Groupe d'experts des Nations Unies s'était dit préoccupé par le trafic illicite de diamants de l'Afrique centrale qui, en dépit de l'embargo, étaient exportés au Cameroun par des groupes armés. D'après le Groupe d'experts, des « collecteurs » de diamants à Berbérati et à Bangui reconnaissent qu'une grande part des diamants produits dans l'ouest de la RCA font l'objet d'un trafic, passant par Gamboula et Gbiti (province de Mambéré-Kadeï, RCA) pour se rendre à Kentzou et Kette (dans la région de l'Est du Cameroun). Les diamants sont ensuite envoyés à Batouri, à Bertoua, à Yaoundé et à Douala, et finalement sur les marchés internationaux. Le Groupe d'experts a estimé qu'entre mai 2013 et octobre 2014, près de 140 000 carats (d'une valeur de 24 millions \$ US) avaient été exportés illégalement de la RCA<sup>13</sup>.

La totalité de la production de diamants du Cameroun provient d'une poignée de villes de la région de l'Est du pays, situées le long des 900 kilomètres de frontière que le pays partage avec la RCA<sup>14</sup>. L'économie des diamants du Cameroun est exclusivement basée sur la production informelle de diamants alluviaux, et dépend d'une main-d'œuvre dont on évalue être formée de 30 000 à 50 000 mineurs artisans<sup>15</sup>. La délivrance de permis pour l'exploitation artisanale relève des provinces; il n'y a donc pas de registre central des mineurs artisans dans lequel puiser des chiffres exacts.

De tous les voisins directs de la RCA, le Cameroun offre le point d'entrée le plus facile dans le marché légal. Le pays est relativement stable et la frontière entre les deux pays est extrêmement poreuse. Les populations autochtones le long de la frontière ont des affinités sur le plan de la religion, de la culture et de la langue. Des problèmes, tels que le manque de formalisation du secteur et la faible traçabilité au Cameroun, ne font que contribuer à son attrait en tant que voie de contrebande.

13 «Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013)», Conseil de sécurité des Nations Unies, 29 octobre 2014, p. 3, paragraphe 1, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F).

14 L'exploitation alluviale des diamants consiste en l'extraction de diamants du lit des rivières, du fond marin ou de dépôts côtiers. Contrairement aux mines kimberlitiques, qui sont plus petites quant à leur étendue géographique et beaucoup plus faciles à sécuriser, les mines alluviales s'étendent sur de très vastes régions géographiques ne pouvant être isolées. Les mines kimberlitiques sont aussi très mécanisées et sont rigoureusement contrôlées, tandis que les dépôts alluviaux (surtout artisanaux) sont plus difficiles à contrôler parce qu'on peut y extraire les diamants sans une grosse machinerie industrielle.

15 Il y a plus de 6000 exploitations minières artisanales autorisées au Cameroun, où travaillent en moyenne de 10 à 20 mineurs par site. Voir Momha Mbock, «Exploitation minière artisanale au Cameroun : le gouvernement remet de l'ordre et renforce le rôle du CAPAM dans la gestion du secteur», Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (CAPAM), consulté le 9 juillet 2016, <http://www.capam.info/?q=fr/node/112>.



## PRINCIPAUX ITINÉRAIRES COMMERCIAUX

## DEUXIÈME SECTION

### LES JOUEURS CLÉS

Les diamants de conflit de la République centrafricaine ont attiré l'attention de la communauté internationale. Mais bien que les Nations Unies et le PK se soient concentrés sur la chaîne d'approvisionnement des diamants de la RCA, il n'y a eu aucun examen du Cameroun, ni de sa longue frontière avec la RCA, laissée sans surveillance. Le commerce prospère des diamants de la RCA continue de se faire au vu et au su de tous.

### LE GESTIONNAIRE DU SITE

Le village de Bombe Bakari se trouve en plein cœur de la dense forêt humide, dans la région de l'Est du Cameroun. Il est situé sur les berges de la rivière Bombe, qui constitue une frontière naturelle entre le Cameroun et la RCA. Bombe Bakari est l'un des quelques villages et petites villes situés le long de la frontière avec la RCA d'où provient la totalité de la production de diamants du Cameroun. La frontière a toujours été une région de commerce intensif de marchandises ainsi que de mouvements de population en raison des habitudes de vie et de commerce des collectivités des deux rives.

Au site minier Bombe Bakari, le chef de chantier Ibrahim Saidou\* dirige et surveille les activités de jusqu'à 50 mineurs artisans qui cassent les pierres le long de la rivière Bombe, dans l'espoir de trouver un diamant brut. Parmi ces mineurs se trouvent 27 réfugiés de la RCA. Exécuté avec des outils et des pompes rudimentaires, et peu de connaissances sur les normes de sécurité, le travail est dur, salissant et dangereux. Le mineur passe la majeure partie de sa journée debout dans une eau stagnante à laver du gravier pour trouver des gemmes.

Saidou réclame un pourcentage élevé de la production des mineurs parce qu'il fournit l'équipement minier et le carburant pour les pompes<sup>16</sup>. Il nourrit aussi les mineurs et leur paie un petit salaire quotidien, même lorsque les diamants bruts s'avèrent difficiles à trouver. De son côté, Saidou dépend des bureaux d'achat de diamants pour le préfinancement, et ceux-ci demandent quant à elles le droit exclusif d'acheter la production de la mine.



*Des femmes mineurs artisanes sur le site d'exploitation minière de diamants de Bombe Bakari, dans la région de l'Est, au Cameroun.*

\* Le nom a été changé pour protéger l'anonymat de la source.

## AUTORISATION DES MINEURS

Le Code minier du Cameroun, conformément aux exigences du PK, requiert que tous les mineurs de diamants artisans soient déclarés, et seules les personnes enregistrées ont la permission d'extraire des diamants<sup>17</sup>. Au Cameroun, les délégués régionaux responsables des mines ont le pouvoir d'enregistrer les mineurs artisans en émettant une carte de prospecteur pour l'exploitation artisanale à toute personne de nationalité camerounaise de 18 ans et plus qui désire s'engager dans l'exploitation minière<sup>18</sup>. Toutefois, moins de 10 % des mineurs artisans sont enregistrés, ce qui indique un niveau élevé d'informalité<sup>19</sup> et représente un défi considérable pour une mise en œuvre réussie du PK au Cameroun.

De nombreux facteurs contribuent à cette situation. D'abord, les mineurs artisans sont très mobiles et il y a peu de choses pour les inciter à s'officialiser. D'après le ministère des Mines, le prix d'une carte pour un mineur artisan est de 5 000 F CFA (10 \$ US); elle est valide pour deux ans, et le renouvellement coûte 10 000 F CFA (20 \$ US). De plus, les bureaux régionaux où l'on émet les cartes sont éloignés. Finalement, un grand nombre de mineurs artisans estiment qu'ils n'ont aucun parti pris du système.

Conséquemment, les mineurs artisans fonctionnent dans une économie parallèle et demeurent vulnérables<sup>20</sup>. Le gouvernement ne perçoit pas de droits ou de taxes auprès d'eux et n'a aucune idée de l'origine des diamants lorsqu'ils sont présentés pour l'exportation, à Yaoundé.

La production est petite sur le site de Saidou, alors il achète aussi des diamants d'autres mineurs artisans. Ces mineurs traversent la rivière Bombe en canot tous les jeudis en provenance de la RCA pour vendre leurs diamants à un meilleur prix au marché hebdomadaire du village de Bombe Bakari. Saidou achète de nouveaux diamants toutes les semaines, et son commerce demeure florissant. Le principal client de Saidou est un bureau d'achat de diamants installé à Kentzou, le plus grand centre de commerce de diamants de la région.

L'entreprise de Saidou constitue un premier maillon dans une chaîne de diamants bruts faisant l'objet de contrebande à partir des zones de conflit de la RCA, via le Cameroun, et jusqu'aux principaux carrefours commerciaux dans le monde. Lorsque Partenariat Afrique Canada les a questionnés, ni lui ni les mineurs travaillant sur son site n'avaient entendu parler du Processus de Kimberley.

Bien que Saidou possède un permis d'exploitation minière, aucun des mineurs travaillant sur son site, y compris les réfugiés de la RCA, n'était enregistré.

Le PK requiert des pays qui ont une production artisanale de diamants qu'ils effectuent des vérifications ponctuelles sur les sites miniers pour vérifier que tous les mineurs possèdent leur permis<sup>21</sup>. Ces vérifications ponctuelles sont menées par des « points focaux » du PK — les représentants locaux du Secrétariat national permanent du PK.

16 Ibrahim Saidou, gestionnaire du site. Interview avec PAC. Bombe Bakari, Cameroun, mars 2016.

17 « Annex II: Recommendations as provided for in Section IV, paragraph (f) », Kimberley Process Certification Scheme, p. 13, paragraphe 9, <http://www.kimberleyprocess.com/en/kpcs-core-document>.

18 « Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier », Cameroun, 16 avril 2001, article 24, <http://www.lafmc.cm/documents/code-minier.pdf>.

19 Au lieu de demander officiellement une carte de prospecteur, les mineurs artisans ont tendance à demander aux chefs traditionnels locaux de leur permettre d'exploiter une parcelle de terrain relevant de l'autorité du chef du village, en échange d'un don symbolique qui s'élève habituellement au tiers de la valeur de leur première production. Voir Van Bockstael et Vlassenroot (dir.), *A Farmer's Best Friend? Artisanal Diamond Mining and Rural Change in West and Central Africa*, Academia Press, 2012, p. 82.

20 Ian Smillie, « Diamonds », Polity Press, 2014.

Tel n'est pas le cas au site minier de Saidou, en partie à cause du nombre limité de points focaux du PK responsables d'appliquer ce règlement. Il n'y a que quatre points focaux responsables des infractions au PK dans le département administratif de la Kadey, dans la région de l'Est du Cameroun, qui englobe les villes de Batouri, Bombe, Kentzou, Kette, Mbang et Ndelele, et dont la superficie est de 15 884 km carrés. Le nombre de points focaux n'est pas suffisant pour le nombre de sites.



Entre-temps, l'entreprise de Saidou continue de se développer avec l'aide de mineurs artisans non déclarés et de réfugiés de la RCA, dont il juge qu'ils ont un niveau d'expertise plus élevé dans l'exploitation minière artisanale des diamants que leurs pairs camerounais.

*Des mineurs de diamants sur le site minier de Bombe Bakari, dans la région de l'Est du Cameroun. La rivière Bombé est une frontière naturelle entre le Cameroun et la RCA, la rive gauche de la rivière se trouvant sur le territoire de la RCA.*

21 « Décision administrative visant à améliorer la mise en œuvre des contrôles internes du SCPK », Processus de Kimberley, novembre 2006, [http://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/FR%20-%20AD%20visant%20%C3%A0%20am%C3%A9liorer%20la%20mise%20en%20oeuvre%20des%20contr%C3%B4les%20internes%20du%20SCPK\\_0.pdf](http://www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/FR%20-%20AD%20visant%20%C3%A0%20am%C3%A9liorer%20la%20mise%20en%20oeuvre%20des%20contr%C3%B4les%20internes%20du%20SCPK_0.pdf).

## LE MINEUR DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Mbile I est un village d'environ 17 000 habitants, dans la région de l'Est du Cameroun<sup>22</sup>. D'après Jeremy Mbassa, le chef du village, celui-ci accueille environ 10 000 réfugiés de la République centrafricaine<sup>23</sup>. Un nombre considérable de ces réfugiés ont des affinités ethniques avec les collectivités qui longent la frontière camerounaise et sont actifs dans la chaîne de production et la vente de diamants bruts.

Partenariat Afrique Canada a visité trois sites miniers et observé qu'en moyenne, 25 réfugiés travaillaient sur chaque site. La participation des réfugiés à la chaîne de production des diamants pose un défi en ce qui a trait aux contrôles internes du Cameroun. Il est impossible de faire pénétrer les diamants produits par les réfugiés centre-africains dans la chaîne d'approvisionnement officielle étant donné que ces réfugiés ne sont pas enregistrés et qu'ils ne font donc pas partie du système des contrôles internes<sup>24</sup>. Ils continuent ainsi à agir au sein de l'économie informelle et d'alimenter le commerce illicite des diamants.

Partenariat Afrique Canada a aussi observé que des réfugiés dans les villes frontalières préfinançaient la production de diamants en RCA et servaient d'intermédiaires pour des diamants illicites entrant au Cameroun<sup>25</sup>. De multiples sources ont rapporté aux chercheurs, et a ensuite



*Un camp de réfugiés à Mbile I, une ville qui héberge 10 000 réfugiés de la République centrafricaine.*

été confirmé par le rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RCA, que les diamants de conflit entrant en contrebande au Cameroun sont transportés presque exclusivement par voie terrestre, traversant des frontières poreuses à Kentzou, pour passer ensuite par Bertoua et atteindre les aéroports de Douala et de Yaoundé, d'où ils s'envolent pour le marché international<sup>26</sup>.

22 Jeremy Mbassa, chef de Mbile I, entrevue avec PAC, Mbile I, Cameroun, 5 mars 2016.

23 *Ibid.*

24 D'après le Code minier du Cameroun, l'exploitation artisanale est strictement réservée aux personnes de nationalité camerounaise. Voir la «Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier», Cameroun, 16 avril 2001, article 24, <http://www.lafmc.cm/documents/code-minier.pdf>.

25 Zéphirin Mogba, «Les facteurs de la dynamique transfrontalière du commerce illicite de diamants en Centrafrique» (présentation à la réunion régionale des ministres des Mines de l'Afrique centrale à Bangui, République centrafricaine, 3 et 4 août 2016).

26 «Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013)», Conseil de sécurité des Nations Unies, 29 octobre 2014, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F).

À la fin de 2015, le Cameroun était le plus important pays d'accueil de réfugiés de la RCA; plus de 252 000 réfugiés habitaient dans les régions de l'Est et d'Adamaoua<sup>27</sup>. La concurrence pour l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle menace la coexistence paisible entre les réfugiés et les collectivités d'accueil tout au long de la frontière orientale, y compris dans Mbile I et aux alentours. Il y a aussi des problèmes de sécurité considérables en raison de l'environnement hautement instable que causent les incursions transfrontalières et le pillage par des groupes armés de la RCA<sup>28</sup>.

En guise de réaction, le gouvernement du Cameroun a déployé ses troupes le long d'une section de sa frontière orientale, tout en contribuant à la mission de maintien de la paix en RCA<sup>29</sup>. Une attaque de rebelles, en juin 2016, menée par Séléka contre la ville de Ngaoundaye, proche de la frontière avec le Cameroun<sup>30</sup>, a mis en relief le besoin constant de stabiliser la région avant que les réfugiés puissent retourner à la maison.



*Des réfugiés de la RCA trouvent du travail comme mineurs artisans de diamants sur le site minier de Bombe Bakari.*

27 «Rapport de fin d'année 2015 : Cameroun», Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1<sup>er</sup> décembre 2016, <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/pdfsummaries/GR2015-Cameroon-fr.pdf>.

28 En septembre 2013, Abdoulaye Miskine, chef du FDPC, une ancienne faction de Séléka, a été arrêté à Bertoua. En octobre 2014, les rebelles du FDPC ont tenté de libérer Miskine et ont enlevé plus d'une douzaine de civils. Au cours d'une razzia du FDPC dans l'est du Cameroun en avril 2015, les rebelles ont enlevé plusieurs chefs traditionnels et un maire. Des affrontements violents sont aussi survenus à Ngaoundaye en juin 2016 entre Séléka et des milices anti-Balaka. De nombreuses maisons ont été brûlées, au moins quatre civils ont été tués et une douzaine ont été blessés. Les enlèvements se sont accrus dans la région.

29 Thierry Vircoulon, « Cameroon: Africa's Pivot », *World Policy Journal*, été 2015, <http://www.worldpolicy.org/journal/summer2015/cameroon-africas-pivot>.

30 Benedykt Pączka, « Bain de sang et représailles dans le silence au nord-ouest de la Centrafrique », *Les Observateurs*, 20 juin 2016, <http://observers.france24.com/fr/20160620-images-bain-sang-silence-centrafrique-ngaoundaye-seleka-anti-balaka>.

## LES DIAMANTS ALIMENTENT LE TERRORISME

Un rapport de 2013 du Groupe d'action financière internationale (GAFI) met en lumière les vulnérabilités et les risques considérables au sein de l'industrie du diamant, notamment le blanchiment d'argent et le possible financement du terrorisme<sup>31</sup>. On considère que le commerce des diamants représente une possibilité idéale de financement de la criminalité en raison de leur grande valeur comparativement à leur petite taille. La proximité du Cameroun avec le conflit en RCA et la facilité avec laquelle on peut faire traverser des minéraux de l'autre côté de sa frontière, associées au manque de formalisation de son secteur minier artisanal, rendent l'industrie du diamant vulnérable au financement d'activités criminelles. La présence du groupe terroriste Boko Haram dans la partie nord du Cameroun rend cette situation particulièrement problématique<sup>32</sup>. Entre juillet 2015 et juillet 2016, le groupe a mené au moins 200 attaques, dont près de 40 attentats suicides dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, tuant au moins 480 personnes<sup>33</sup>.

Bien que Partenariat Afrique Canada n'ait pas trouvé de preuves de l'implication de Boko Haram dans le commerce des diamants au Cameroun, le risque que des réseaux terroristes financent leurs activités avec des diamants illicites est l'un de ceux que les responsables gouvernementaux et le PK doivent prendre au sérieux.

## LE NÉGOCIANT DE DIAMANTS

Au Cameroun, les négociants de diamants (collecteurs) sont tenus par la loi d'être enregistrés. Lorsqu'ils sont enregistrés, on leur remet un permis de commerce de diamants (cartes de prospecteur pour collecteur). Les collecteurs sont considérés comme des intermédiaires entre les mineurs artisans et les bureaux d'achat de diamants. Leur permis leur donne le droit d'acheter et de vendre des diamants n'importe où à l'intérieur des frontières du Cameroun. Les collecteurs agissent de façon indépendante ou en association avec des bureaux d'achat de diamants; on peut les trouver postés aux abords des sites miniers dans toute la région de l'Est. Les collecteurs achètent de mineurs artisans, ils achètent les uns des autres et vendent les uns aux autres, et ils vendent aux bureaux d'achat de diamants.

Le collecteur camerounais Mohamed Abba\* est intimement lié au commerce de diamants clandestin. Il a dit ouvertement à Partenariat Afrique Canada qu'il s'approvisionnait en diamants auprès de divers sites miniers autour de Kentzou, achetant tant des mineurs artisans que des réfugiés arrivant de la RCA. Il se rend occasionnellement à Bangui pour acheter des diamants. Cela contrevient au Code minier du Cameroun; un collecteur n'a pas la permission d'exporter ou d'importer des diamants.

\* Le nom a été changé pour protéger l'anonymat de la source.

31 Money Laundering and Terrorist Financing through Trade in Diamonds, Groupe d'action financière, octobre 2013, <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/ML-TF-through-trade-in-diamonds.pdf>.

32 Boko Haram est un groupe islamique extrémiste établi dans le nord-est du Nigeria, aussi actif au Tchad, au Niger et dans le nord du Cameroun. Le groupe a été classé comme étant le groupe terroriste causant le plus de morts par l'Indice du terrorisme mondial 2014. Institute for Economics and Peace, 2014, <http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2015/06/Global-Terrorism-Index-Report-2014.pdf>.

33 « Cameroun. L'attentat de Boko Haram porte à près de 500 le nombre de personnes tuées en un an », Amnistie internationale, 30 juin 2016, <http://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/06/cameroon-boko-haram-attack-brings-total-killed-to-nearly-500-in-a-year>.

Pour que Abba puisse faire le voyage jusqu'à Bangui, il doit obtenir un document délivré par des agents de la sécurité nationale dans lequel le but du voyage est précisé. Abba a montré une copie de ce document à Partenariat Afrique Canada; le but de son voyage était indiqué comme étant une visite familiale à Bangui. Les contrôles inadéquats et les frontières extrêmement poreuses facilitent son commerce. De plus, les négociants de diamants du Cameroun, qui sont souvent des musulmans, comme Abba, ont élargi leurs réseaux dans toute la RCA grâce à la langue et à la religion qu'ils ont en commun.



*Le poste frontalier à Kentzou est le seul poste sécurisé sur une distance de près de 200 km.*

À son retour à Kentzou, Abba vend ses diamants à un bureau d'achat de diamants. Celui-ci ne demande pas d'autre preuve de l'origine des diamants de Abba que la déclaration d'origine que ce dernier inscrit sur le bordereau d'achat. Ce bordereau est un document sur lequel le collecteur indique tous les achats de diamants, de même que toutes les ventes aux bureaux d'achat de diamants. Le nom du collecteur, le numéro de permis, le poids en carats, la valeur et l'origine des diamants bruts y sont inscrits.

Le système de contrôles internes tel que mis en œuvre sur le terrain au Cameroun est donc un processus d'autodéclaration. Une fois que les diamants de Abba, quelle que soit leur origine, sont achetés par un bureau d'achat de diamants autorisé, ils deviennent une part de la production camerounaise légitime. C'est par l'entremise de ces bureaux d'achat que les diamants pénètrent dans la chaîne d'approvisionnement légitime. Les diamants de conflit pénètrent aussi de façon illicite sur le marché mondial légitime, avec des certificats valides du Processus de Kimberley, délivrés par le gouvernement du Cameroun par le biais de ce processus.

À d'autres occasions, les diamants ne sont pas du tout déclarés et entrent en contrebande, sans certificats valides du Processus de Kimberley, directement sur le marché international ou dans d'autres juridictions où les taxes sont moins élevées. Les diamants de plus grande valeur quittent habituellement le Cameroun en contrebande de cette manière. Deux facteurs favorisent ce type de commerce illicite. Premièrement, le taux relativement plus élevé de la taxe à l'exportation de 24,5 % au Cameroun incite les contrebandiers à ne pas déclarer les diamants<sup>34</sup>. D'après Abba, la taxe à l'exportation élevée a conduit les bureaux d'achat de diamants à l'illégalité. Comme il l'a demandé pour la forme : « Pourquoi un bureau d'achat de diamants paierait-il une taxe de 24,5 % quand ce même bureau a une succursale en Côte d'Ivoire, où la taxe à l'exportation est de 3 %? »<sup>35</sup> »

Deuxièmement, la corruption joue un rôle pour favoriser ce commerce illicite. Abba a dit à Partenariat Afrique Canada que les négociants de diamants pouvaient faire passer des diamants en contrebande via l'aéroport de Douala en soudoyant les agents de sécurité de l'aéroport<sup>36</sup>.

## LE POINT FOCAL DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Partenariat Afrique Canada a appris que le point focal (le représentant local) du Processus de Kimberley en poste dans la ville de Bertoua, dans la région de l'Est, est complice du fait de garder la production de diamants en dehors des voies officielles afin de soutirer des pots-de-vin à des collecteurs.

Partenariat Afrique Canada a entrepris une enquête dans la ville de Kentzou, et une personne intéressée à vendre des diamants bruts a abordé les chercheurs. Lorsqu'on lui a demandé l'origine des diamants, le collecteur a répondu à Partenariat Afrique Canada qu'il avait un arrangement avec Safana Mbita, le point focal du Processus de Kimberley, qui pouvait délivrer les documents valides nécessaires pour l'exportation des diamants. Le collecteur possédait aussi un carnet d'achat dans lequel les acheteurs éventuels pouvaient déclarer eux-mêmes que les diamants provenaient du Cameroun et d'un site minier en particulier. La disponibilité de ces documents montre la facilité avec laquelle les diamants de conflit de la RCA peuvent pénétrer dans la chaîne d'approvisionnement internationale avec des certificats valides du Processus de Kimberley.

Au cours d'une enquête dans la ville de Bertoua, Partenariat Afrique Canada a découvert que des négociants qui travaillaient pour un marchand de diamants bien établi, Abou Panger, venaient d'arriver de la RCA avec 12 carats de diamants. Des contrebandiers associés aux négociants ont tenté d'organiser une transaction pour que les chercheurs de PAC achètent les diamants. Ils sont partis chercher les gemmes, mais ne sont jamais revenus. Par la suite, on a dit à Partenariat Afrique Canada que les contrebandiers avaient été informés de l'enquête par le point focal du PK. Lorsque Partenariat Afrique Canada a questionné Mbita sur ses liens avec les contrebandiers de diamants et a présenté les constatations de l'enquête, le point focal du PK a nié toutes les allégations.

34 Voir la Décision N°0003/MINMIDT/CAB, gouvernement du Cameroun, 15 janvier 2013, Loi N° 2014/026, gouvernement du Cameroun, 23 décembre 2014.

35 Mohamed Konate, négociant de diamants, entrevu avec PAC à Batouri, au Cameroun, 7 mars 2016.

36 *Ibid.*

## L'EXPORTATEUR

Au Cameroun, les bureaux d'achat de diamants sont au sommet de la chaîne d'approvisionnement. Depuis la première exportation de diamants conforme au PK du Cameroun, en janvier 2013, 36 bureaux d'achat ont reçu un permis pour exporter des diamants bruts<sup>37</sup>. Il s'agit d'un nombre exceptionnellement élevé pour un si petit producteur. En guise de comparaison, la RCA, dont la production est considérablement plus élevée, n'a que huit bureaux d'achat<sup>38</sup>.

Patrick Ayandho gère le plus grand bureau d'achat de diamants à Kentzou. D'après le Groupe d'experts des Nations Unies sur la République centrafricaine, Ayandho était auparavant associé au bureau d'achat ADR, à Bangui, et il travaillait étroitement avec Socrate Bozizé, le fils de l'ancien président Bozizé<sup>39</sup>. Le Groupe d'experts des Nations Unies a découvert qu'en août 2014, Ayandho a acheté des diamants provenant de la région de Berbérati, en RCA, même si le pays faisait encore l'objet des sanctions du Processus de Kimberley et que Berbérati n'avait pas encore été déclarée zone conforme.

Ayandho a dit à Partenariat Afrique Canada qu'il n'avait pas de méthode systématique pour tenir un registre des ventes et qu'il ne pouvait pas suivre la trace des diamants qu'il achetait jusqu'à leur source<sup>40</sup>. Son bureau d'achat est un bureau auxiliaire du bureau d'achat camerounais GEMS Africa. Tous les diamants qu'il achète sont simplement transportés au bureau de GEMS Africa à Batouri — le plus grand bureau d'achat de diamants dans la région de l'Est du Cameroun.

Sachab Hayssam dirige le bureau de Batouri de GEMS Africa. Il reconnaît l'existence du commerce illicite des diamants de la RCA via le Cameroun, mais il nie l'implication de sa société. Lorsque Partenariat Afrique Canada lui a demandé si GEMS Africa avait acheté des diamants de la RCA, Hayssam a répondu qu'il achetait de quiconque possédait un bordereau d'achat valide, et que puisqu'il n'était pas un responsable de l'application de la loi, il n'était pas tenu de demander d'autres preuves de la source des diamants. Il a admis ne pas connaître l'endroit où les négociants trouvent les diamants qu'ils apportent pour lui vendre, diamants qu'il exporte ensuite vers les centres de commerce mondial<sup>41</sup>.

D'après les documents d'expédition officiels qu'ont pu consulter les chercheurs, le 25 mars 2015, GEMS Africa a officiellement exporté 359,46 carats de diamants bruts évalués à 36 291,11 \$ US à Dubaï. Au cours d'une rencontre entre Partenariat Afrique Canada et GEMS Africa, en mars 2016, GEMS Africa était à finaliser les procédures d'exportation de 2 000 carats de plus vers Dubai — une quantité égale aux deux tiers de la production nationale officielle du Cameroun pour une année.

37 Joel Tawabo, Secrétariat national permanent du Processus de Kimberley, échange de courriels avec PAC, Yaoundé, Cameroun, 11 août 2016.

38 Sylvain Marius N'Gbatouka, « Fraude et contrebande transfrontalière de diamants bruts de la République centrafricaine », présentation à la réunion régionale centrafricaine des ministres des Mines, Bangui, République centrafricaine, 3 et 4 août 2016.

39 « Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) », Conseil de sécurité des Nations Unies, 29 octobre 2014, p. 34, paragraphe 133, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F).

40 Patrick Ayandho, acheteur de diamants, entrevue avec PAC, Kentzou, Cameroun, 6 mars 2016.

41 Sachab Hayssam, acheteur de diamants pour GEMS Africa, entrevue avec PAC, Batouri, Cameroun, 7 mars 2016.

Tous les documents de traçabilité remplis par GEMS Africa en vertu du système de certification du Processus de Kimberley indiquent que les diamants proviennent de sites miniers situés dans la région de l'Est du Cameroun. Outre la déclaration faite par les mineurs artisans et les collecteurs, il n'existe aucune garantie que les diamants présentés pour la vente chez GEMS Africa sont effectivement extraits au Cameroun.

Conformément aux exigences du PK, dans les pays où il y a une production artisanale, les autorités devraient : vérifier les permis d'achat sur une base régulière; s'assurer que l'on tient des registres d'achats quotidiens et qu'ils sont périodiquement soumis aux autorités concernées; effectuer des vérifications ponctuelles pour s'assurer que les négociants et les bureaux d'achat de diamants sont en mesure de rendre compte de l'origine de tous les diamants bruts vendus; et effectuer des vérifications ponctuelles pour s'assurer que les numéros de permis inscrits sur les bordereaux d'achat correspondent à la véritable origine des diamants.

Rien n'a permis aux chercheurs de croire que les points focaux nationaux du Processus de Kimberley effectuaient des vérifications sur l'origine ou la chaîne de d'approvisionnement des diamants chez GEMS Africa.

Les exportations telles que celles décrites ci-dessus, conjuguées au manque généralisé de traçabilité des achats de diamants, mettent en évidence le manque de préparation et de volonté politique au sein de l'industrie et chez les représentants officiels du PK au Cameroun pour contrer les diamants de conflit provenant de la RCA, qui s'infiltrèrent dans la chaîne légitime d'approvisionnement des diamants.



*Des diamants bruts passés en contrebande depuis la RCA qui seront exportés via le Cameroun.*

# TROISIÈME SECTION

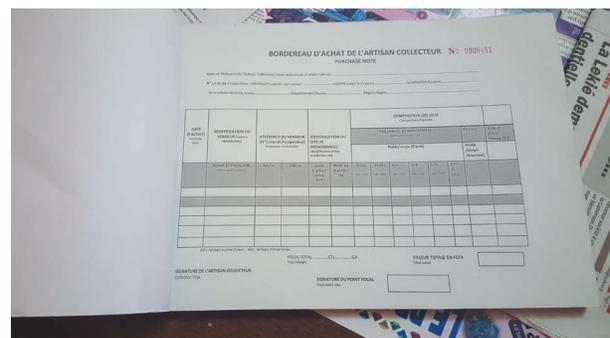
## LES CONTRÔLES INTERNES

Le Cameroun a été accepté comme membre du PK en 2012, ce qui a permis la vente des diamants de ce pays sur les marchés internationaux l'année suivante. En 2011, un décret ministériel avait ordonné la création d'un système de contrôles internes dans le pays, conformément aux exigences du Processus de Kimberley, qui rendrait compte de la production et du commerce des diamants<sup>42</sup>.

Le Secrétariat national permanent pour le Processus de Kimberley est l'organisme chargé de la traçabilité des diamants du site minier au point d'exportation ainsi que de la mise en œuvre nationale du PK au Cameroun<sup>43</sup>. Le ministre des Mines supervise le Secrétariat national permanent.

Le Bureau d'évaluation et d'expertise des diamants bruts agit sous l'autorité du Secrétariat national permanent et est responsable de l'évaluation des diamants bruts destinés à l'exportation. La délivrance d'un certificat du Processus de Kimberley, qui requiert les signatures du ministre des Mines et du secrétaire national permanent, est fonction de cette évaluation du colis de diamants bruts.

Le Secrétariat national permanent a des représentants locaux sur le terrain, connus sous le nom de points focaux du Processus de Kimberley. Ils sont chargés entre autres de localiser, de confirmer et d'inspecter tous les sites de production et les points de commerce, et de valider les renseignements rapportés, en particulier concernant les caractéristiques des diamants produits et vendus. Les divers documents de traçabilité, y compris le registre de la production de diamants par les mineurs artisans et des ventes, et les bordereaux d'achat des collecteurs et des bureaux d'achat de diamants, doivent être estampillés et signés par le point focal dont la zone de responsabilité est concernée par les transactions.



Un exemple d'un registre des ventes pour les négociants de diamants au Cameroun.

42 Décret no 2011/3666/PM portant création, organisation et fonctionnement du système de certification du Processus de Kimberley en République du Cameroun, gouvernement du Cameroun, 2 novembre 2011.

43 Décret du premier ministre no 2011/3666/PM, gouvernement du Cameroun, section 3, chapitre 3, articles 19, 20, 21 et 23; ordonnance no 002102/02/MINMIDT/CAB, gouvernement du Cameroun, article 6, 14 juin 2012.

Le mineur artisan doit consigner toute la production dans le registre de la production et des ventes<sup>44</sup>. Lorsqu'un diamant est vendu à un négociant ou à un bureau d'achat, un double du reçu est fourni avec les copies conservées par le vendeur et par l'acheteur et, pour validation, par le point focal du PK.

Lorsque l'exportateur soumet une demande pour exporter son colis, l'administration centrale du Secrétariat national permanent à Yaoundé authentifie son origine en vérifiant les documents de traçabilité. Puis, à la suite de l'approbation par le secrétaire national permanent, le colis est envoyé au Bureau d'évaluation et d'expertise des diamants bruts pour classification, tri et évaluation. Finalement, après le paiement de tous les droits et taxes par l'exportateur, le secrétaire national permanent émet et signe le certificat inviolable du PK, de même que le ministre des Mines. Les colis sont ensuite envoyés sur le marché international, dans un contenant scellé.

Les contrôles internes du Cameroun tentent de créer une base de données fiable et à jour sur la production de diamants ainsi qu'une chaîne de traçabilité, par lesquelles chaque colis de diamants bruts présenté pour certification en vertu du Processus de Kimberley peut être suivi jusqu'au négociant de diamants et, finalement, jusqu'au site minier d'origine.

La réalité sur le terrain est toute autre.

Les points focaux du PK ont la responsabilité de suivre la production de diamants et de présenter un rapport mensuel des chiffres relatifs à la production au Secrétariat national permanent pour le Processus de Kimberley à Yaoundé<sup>45</sup>. Toutefois, dans la région de l'Est du pays, ces mesures de contrôle interne ne sont pas appliquées par les points focaux du PK.

Les points focaux ont dit à Partenariat Afrique Canada qu'il y avait un écart entre les statistiques sur la production rapportées par les sites miniers et les statistiques sur l'exportation rapportées par le Secrétariat national permanent pour le PK<sup>46</sup>. Cet écart serait causé par le fait que les négociants et les bureaux d'achat de diamants accumulent les diamants et ne les envoient pas pour l'exportation en même temps que les points focaux du PK remettent leur rapport sur les statistiques de production au Secrétariat national permanent<sup>47</sup>. Pour éviter les incohérences dans les statistiques sur la production et l'exportation, le point focal a simplement cessé de présenter un rapport comprenant les chiffres relatifs à la production.

Pour faire en sorte que les données soient enregistrées, les chiffres relatifs à la production tels que fournis par le Secrétariat national permanent du PK correspondent aux « chiffres relatifs aux achats », fondés sur le bureau d'achat autorisé où les diamants ont d'abord été achetés puis insérés dans l'économie officielle et consignés dans les livres du Secrétariat national permanent pour le Processus de Kimberley. Au Cameroun, les statistiques rapportées comme étant des statistiques sur la production ne sont en fait que des statistiques sur l'exportation enregistrées au Secrétariat national permanent pour le Processus de Kimberley.

44 Le mineur artisan achète le registre de la production et des ventes du ministère des Mines du Cameroun au prix de 5 000 F CFA (10 \$ US).

45 Note de service n° 0003/SNP/CJ/2013, Secrétariat national permanent du Processus de Kimberley.

46 Mohamad Moctar, point focal du Processus de Kimberley, entrevue avec PAC, Batouri, Cameroun, 7 mars 2016.

47 *Ibid.*

## DONNÉES SUR LA PRODUCTION

La production officielle totale a été en moyenne de 3 000 carats par année au cours des trois dernières années (voir le tableau ci-dessous). Entre janvier 2013 et le premier trimestre de 2016, le Cameroun a exporté 7 974,46 carats de diamants bruts, pour une valeur de 1,6 million \$ US<sup>48</sup>. La Corée du Sud et les Émirats arabes unis (EAU) sont les principaux partenaires commerciaux du Cameroun pour les exportations de diamants, celles-ci ayant totalisé 559,43 et 596,72 carats respectivement en 2015<sup>49</sup>.

PAYS	DATE	CARATS (CT)	VALEUR (\$ US)
Cameroun	juil. — déc. 2012	798,51	193 055,76
Cameroun	janv. — juin 2013	944,40	228 327,58
Cameroun	juil. — déc. 2013	1777,54	413 722,43
Cameroun	janv. — juin 2014	1633,50	353 193,50
Cameroun	juil. — déc. 2014	2084,66	289 371,65
Cameroun	janv. — juin 2015	1176,88	229 491,60
Cameroon	juil. — déc. 2015	1067,73	269 379,49

Source : Statistiques du Processus de Kimberley sur les diamants bruts<sup>50</sup>

Les capacités limitées du pays et les ressources déficientes affectées à la mise en œuvre du PK au Cameroun entravent encore davantage la capacité de recueillir des statistiques précises sur la production. L'enregistrement et la surveillance d'un imposant nombre de mineurs et de négociants mobiles dispersés dans un grand nombre de sites miniers artisanaux partout dans une région où les infrastructures, les communications et les liens de transport sont limités constituent une difficulté supplémentaire considérable. Comme mentionné plus tôt dans ce rapport, il n'y a que quatre points focaux du PK chargés de recueillir les statistiques sur la production dans la zone de Kadey, une zone de 15 884 km carrés. Ainsi, la collecte de données et la production de rapports sur les statistiques relatives à la production artisanale sont géographiquement limitées et ne couvrent pas tous les mineurs artisans.

48 « Kimberley Process Rough Diamond Statistics », consulté le 12 août 2016, <http://kimberleyprocessstatistics.org>.

49 Rapport annuel 2015, Secrétariat national permanent pour le Processus de Kimberley au Cameroun, p. 6

50 Statistiques du Processus de Kimberley sur les diamants bruts, consulté le 12 août 2016 (en anglais), <http://kimberleyprocessstatistics.org>.

Une base de données fiable et à jour sur la production et le commerce des diamants est essentielle pour la triangulation et la vérification des expéditions de diamants. Au sein du PK, chaque membre est tenu de soumettre des données trimestrielles sur le commerce et des données semestrielles sur la production, ainsi que des détails sur les expéditions entrantes et sortantes par pays. En outre, les chiffres relatifs à la production devraient correspondre à la capacité de production connue d'un pays et à son historique commercial. Toutefois, les chiffres relatifs à la production rapportés au PK par le Cameroun ne correspondent d'aucune façon aux statistiques actuelles sur la production, pour la simple raison que le pays ne connaît pas ses statistiques réelles sur la production de diamants.

L'incapacité de recueillir des données précises à la mine met en évidence l'impuissance du gouvernement du Cameroun lorsqu'il s'agit d'appliquer des mesures de contrôle interne sur le terrain. Sans une application adéquate et constante de ces mesures, aucun système de réglementation ne peut aspirer à éliminer le commerce illicite des diamants bruts. Dans une telle situation, il devient impossible à la fois pour le gouvernement du Cameroun et pour le PK de déceler les anomalies majeures dans leur chaîne d'approvisionnement et d'enquêter à ce sujet.

Compte tenu de l'influx de diamants centrafricains au Cameroun, on pourrait s'attendre à voir un pic considérable de la production ou des exportations. Toutefois, on ne voit ni l'un ni l'autre. Force est de conclure que de nombreux diamants de la RCA évitent complètement les contrôles officiels du Cameroun, pour se retrouver sur les principales plates-formes de commerce et de transformation, notamment en Inde, en Belgique et aux EAU<sup>51</sup>. Le nombre de faux certificats du Processus de Kimberley provenant du Cameroun qui sont présentés à l'étranger atteste cette réalité. Au cours du premier semestre de 2016, de faux certificats du Processus de Kimberley provenant du Cameroun ont été présentés à l'étranger, pour une valeur équivalant à 4 523 carats. Cela dépasse de beaucoup les données annuelles « officielles » sur la production et le commerce déclarées par le Cameroun.

51 Christian Locka, « A trail of blood from CAR to Cameroun: The "business" of laundering conflict diamonds », Mail and Guardian Africa, 7 septembre 2016, <http://mgafrica.com/article/2016-09-07-00-washed-clean-its-just-business-to-laundry-conflict-diamonds-on-to-world-markets>.

## QUATRIÈME SECTION

### LES OPTIONS SUR LE PLAN DES POLITIQUES : UNE VIGILANCE ACCRUE, UN DEVOIR DE DILIGENCE ET LA FORMALISATION DE L'EXTRACTION MINIÈRE ARTISANALE

Il est clair que les normes existantes du PK ne sont pas parvenues à mettre un frein à l'entrée des diamants de conflit de la République centrafricaine sur les marchés légaux, malgré les meilleurs efforts de l'équipe de suivi du PK, avec les autorités de la RCA. Alors que leurs efforts pour mettre en quarantaine les exportations de diamants en provenance de Bangui ont porté leurs fruits, le même niveau d'examen rigoureux et de surveillance n'a pas réussi à bloquer les diamants qui traversent la frontière et pénètrent au Cameroun.

Il existe toutefois des options, sur le plan des politiques, pour le Cameroun, le Processus de Kimberley et l'industrie internationale du diamant.

Selon la Décision administrative du PK de 2014 sur la RCA, tous les participants, et en particulier les pays voisins et les principales plates-formes commerciales telles qu'Anvers et Dubaï, devaient avoir mis en place un système de vigilance accrue afin d'exercer un devoir de diligence crédible à l'égard des diamants provenant de régions faisant l'objet d'une supervision par le PK ou les Nations Unies<sup>52</sup>.

Les raisons de l'échec du Cameroun à appliquer des mesures de vigilance accrue sont sans conteste liées à la fragilité de ses contrôles internes et à un manque de volonté politique. Si elles étaient appliquées, les mesures de vigilance pourraient comprendre un éventail d'activités telles que la communication de plus de détails sur la production et le commerce, et un examen plus minutieux de cette information; une observation plus étroite des méthodes commerciales des exportateurs; une surveillance accrue et régulière des sites miniers et de la frontière par le gouvernement; une analyse des données statistiques; l'utilisation et le partage de photographies numériques de toutes les expéditions de diamants; et une collaboration avec les principaux partenaires du PK ou des demandes d'assistance financière et technique adressées à ceux-ci. La neutralisation du commerce des diamants illicites ne concerne pas qu'un pays, et le partage d'information, en particulier entre les pays producteurs et les plates-formes commerciales telles qu'Anvers et Dubaï, est essentiel pour interrompre et contenir l'illégalité.

Le Cameroun et la République centrafricaine devraient mettre en œuvre un tel système de vigilance ou demander officiellement l'aide du Processus de Kimberley et de la communauté des bailleurs de fonds pour en concevoir un. L'expérience du Cameroun se prête bien aussi aux discussions concernant la nécessité pour l'industrie du diamant et les gouvernements d'accroître le devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement des diamants en se conformant au *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*<sup>53</sup>. Cela favoriserait

52 «2014 Administrative Decision on the Central African Republic», Processus de Kimberley, juin 2014, <http://www.kimberleyprocess.com/en/2014-administrative-decision-car>.

53 Le cadre en cinq étapes comprend des exigences voulant que les sociétés 1) mettent en place des systèmes rigoureux de gestion de l'entreprise; 2) cernent et évaluent les risques associés à la chaîne d'approvisionnement; 3) conçoivent et mettent en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés; 4) effectuent un audit indépendant mené par des tiers sur l'exercice pratique du devoir de diligence à différents points déterminés de la chaîne d'approvisionnement; et 5) produisent des rapports sur la diligence raisonnable le long de la chaîne d'approvisionnement. Voir le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, 2<sup>e</sup> édition, Éditions OCDE, 2013, <http://www.oecd.org/fr/investissement/mne/GuideEdition2.pdf>.

une transparence et une surveillance accrues des chaînes d'approvisionnement des diamants et d'autres minéraux produits dans le pays, tout en exigeant que les acteurs de l'industrie se montrent plus responsables — une chose que ne font actuellement ni le Processus de Kimberley ni le système de garanties du Conseil mondial du diamant. Le fait de requérir des membres de l'industrie qu'ils exercent, à l'égard de leur chaîne d'approvisionnement, un devoir de diligence vérifiable, par une tierce partie, à partir du site minier jusqu'à la réception finale par un membre de l'industrie d'un chargement particulier de diamants bruts, rassurerait davantage les consommateurs, sur le plan éthique, que la chaîne d'approvisionnement est libre de conflits.

Le fait d'appliquer le *Guide OCDE sur le devoir de diligence*, y compris l'élaboration d'un Supplément sur les diamants, procurerait un grand nombre d'autres avantages. Une meilleure traçabilité des flux de diamants contribuerait à réduire le rôle que jouent les diamants bruts dans le financement de conflits et à verser des recettes dans les coffres du gouvernement. Cela aiderait aussi à faire du secteur minier artisanal un contributeur officiel à l'activité économique, à l'emploi et aux recettes gouvernementales.

Le manque de formalisation dans le secteur des mines artisanales a des répercussions négatives sur la traçabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Cameroun doit favoriser en priorité la formalisation du secteur du diamant, notamment en recueillant de l'information technique pertinente et fiable, y compris l'identification de tous les sites de production de diamants, l'enregistrement et la légalisation des producteurs de diamants artisanaux, et l'amélioration des méthodes utilisées pour l'enregistrement de la production et de la capacité de production des sites miniers. Ce n'est pas le cas actuellement, comme l'ont montré les sections précédentes.

Pour renforcer les contrôles internes dans les pays qui ont un secteur artisanal diamantifère important, le PK a adopté en 2012 la Déclaration de Washington relative à l'intégration du développement de l'extraction artisanale et à petite échelle de diamants dans la mise en application du Processus de Kimberley<sup>54</sup>. La Déclaration de Washington contient une série de recommandations visant à réglementer et à officialiser l'exploitation minière artisanale et le commerce des diamants alluviaux, et à encourager les mineurs artisans à passer à l'économie formelle. Elle en appelle aussi aux membres du PK pour qu'ils renforcent les droits de propriété par l'entremise de la clarification, de la démarcation et de la documentation des droits fonciers et miniers, et aussi pour qu'ils élargissent l'accès des mineurs artisans aux intrants de l'exploitation minière. Cette stratégie peut s'avérer efficace pour encourager les producteurs artisans à s'enregistrer officiellement en offrant un moyen de surmonter les contraintes en matière de capitaux.

La Déclaration de Washington a pour principale intention d'améliorer les contrôles internes dans les pays qui ont un secteur d'exploitation minière artisanale et de créer des conditions favorables, y compris l'analyse de rentabilisation pour les producteurs, dans un plus vaste contexte de développement pour le secteur artisanal des mines de diamants. Les membres du PK doivent étudier des façons d'appuyer le travail du milieu du développement afin de réduire la nature informelle et précaire de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Bien qu'une traçabilité, une réglementation et une application améliorées soient absolument nécessaires aux contrôles internes, une sécurité économique accrue et un développement durable sont aussi des objectifs importants si l'on veut intégrer les diamants bruts aux chaînes d'approvisionnement légitimes et les mineurs artisans dans l'économie formelle<sup>55</sup>.

54 « Déclaration de Washington relative à l'intégration du développement de l'extraction artisanale et à petite échelle de diamants dans la mise en application du Processus de Kimberley », Processus de Kimberley, 29 novembre 2012, <http://www.relufa.org/documents/WashingtonDeclarationFR.pdf>.

55 *Ibid.*

Toutefois, depuis son adoption, aucun gouvernement africain n'a entrepris de mettre en œuvre la Déclaration de Washington de quelque façon notable que ce soit. En agissant de la sorte, ces gouvernements évitent de prendre des mesures proactives et préventives pour contrer les vulnérabilités, dont celles décelées au Cameroun.

Les diamants pourraient au moins générer des revenus décents pour les milliers de familles plutôt que de les garder dans la situation risquée, malsaine et mal rémunérée du travail à la pièce où ils sont actuellement. Dans le monde, les mines artisanales embauchent dix fois plus de personnes que les mines industrielles<sup>56</sup>. Les grandes sociétés minières étrangères ont tendance à se retirer rapidement lorsque les marchés chutent, alors que les mineurs à petite échelle tendent à continuer de creuser. De plus, leurs revenus sont habituellement dépensés localement. Par exemple, dans le centre du Mozambique, la légalisation accrue de l'exploitation d'or autrefois illicite depuis une décennie a entraîné un renouveau agricole dans de nombreux villages, de même qu'un accroissement de la construction et du commerce<sup>57</sup>.

Les avantages dont bénéficie un pays où le secteur artisanal du diamant est formalisé sont : des recettes fiscales accrues, la rationalisation du secteur, une augmentation de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement des diamants et, finalement, un élargissement du débat portant sur les diamants pour y intégrer, de façon plus générale, des questions relatives aux conditions de travail, à l'environnement et aux droits de la personne<sup>58</sup>.

D'un point de vue gouvernemental, les arguments en faveur de la formalisation devraient être simples et convaincants. Toutefois, pour que tout effort de ce type réussisse, il est nécessaire que les mineurs artisans soient eux aussi persuadés des avantages de la formalisation. Aux yeux des mineurs artisans, l'augmentation des taxes et des frais de permis est un coût inhérent à la formalisation. Lorsque ces coûts sont les seuls éléments concomitants de la formalisation, les producteurs de diamants artisans ont tendance à contourner ou à éviter les mesures de formalisation du gouvernement<sup>59</sup>.

De plus, les efforts de formalisation déployés jusqu'à maintenant au Cameroun n'ont porté que sur l'enregistrement des mineurs individuels. Le problème de cette démarche est que les mineurs individuels sont trop mobiles et ont trop peu d'intérêts dans le système pour qu'elle ait de bonnes chances de réussir. Le gouvernement devrait envisager l'adoption de politiques présentant davantage de mesures incitatives pour encourager les mineurs artisans à formaliser leurs activités<sup>60</sup>.

Le plus grand bénéfice qu'un gouvernement puisse accorder est la sécurité des baux miniers. Des droits de propriété solides sont une condition nécessaire pour faire passer de nombreuses formes d'activités économiques dans le secteur officiel.

Au Cameroun, un mineur artisan qui possède un permis peut obtenir un titre minier pour une parcelle ne dépassant pas quatre hectares. On appelle cela une autorisation d'exploitation artisanale. Cette autorisation est assujettie à des frais de 30 000 F CFA (60 \$ US) et est valide pour deux ans. Il en coûte 50 000 F CFA (100 \$ US) pour la renouveler.

56 « In praise of small miners: A boom in artisanal mining offers lessons in development », *The Economist*, 7 mai 2016, [http://www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21698262-boom-artisanal-mining-offers-lessons-development-praise-small-miners?fsrc=email\\_to\\_a\\_friend](http://www.economist.com/news/middle-east-and-africa/21698262-boom-artisanal-mining-offers-lessons-development-praise-small-miners?fsrc=email_to_a_friend).

57 *Ibid.*

58 *Ibid.*

59 Shawn Blore, « Trading tenure for formalization: a new approach to the licensing of artisanal diamond mining in the DRC », dans *A Farmer's Best Friend? Artisanal Diamond Mining and Rural Change in West and Central Africa*, Van Bockstael et Vlassenroot (dir.), Academia Press, 2012, p. 35.

60 *Ibid.*

La promulgation du droit à un titre minier dans une zone d'exploitation artisanale a malheureusement eu peu d'effets sur le terrain. Des 6 000 permis d'exploitation minière octroyés dans le pays, 40 % appartiennent à des étrangers en raison de la revente de leurs permis à ceux-ci par les mineurs artisans camerounais à court d'argent<sup>61</sup>.

En outre, les sites miniers artisanaux devraient être enregistrés et cartographiés. Une fois cela réalisé, les autorités camerounaises pourront exiger des négociants et des bureaux d'achats de diamants qu'ils inscrivent le numéro du titre minier du site minier artisanal d'où les diamants sont extraits. En recueillant ces données, le Cameroun aurait un début de système de chaîne de d'approvisionnement, qui permettrait de suivre les diamants de leur source (dans un site minier artisanal enregistré) au négociant (qui inscrit le site minier d'origine à l'achat des diamants) et à un bureau d'achat (qui enregistre le nom du négociant qui a vendu les diamants). Cela permettrait aux autorités gouvernementales d'exercer une surveillance et de déterminer où sont situés les sites miniers.

Le gouvernement du Cameroun est de plus en plus conscient de l'importance du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour l'emploi et les recettes fiscales. En 2003, il a créé le Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (CAPAM). Le CAPAM est l'organisme gouvernemental chargé de diffuser de l'information sur les ressources administratives, la formation technique et la commercialisation de la production des mineurs artisans. Toutefois, le travail effectué par le CAPAM pour l'officialisation se limite à des tentatives embryonnaires d'aider les travailleurs miniers à former des Groupes d'initiatives communes appelés « gicamines » (groupements d'initiatives communes des artisans miniers).

61 Emmanuel Tumanjong, « Cameroun Suspends 38 Mining Contracts to Combat Smuggling », *The Wall Street Journal*, 31 juillet 2014, <http://blogs.wsj.com/frontiers/2014/07/31/cameroon-suspends-38-mining-contracts-to-combat-smuggling>.

## CONCLUSION

La contrebande des diamants est un phénomène transfrontalier, et les diamants, dont la valeur est élevée et la taille, petite, sont particulièrement faciles à passer en contrebande. Le Cameroun n'a pas la capacité d'éliminer avec autorité de ses exportations les diamants de conflit provenant de la République centrafricaine. Il est improbable qu'on puisse suivre avec certitude, jusqu'à leur site minier d'origine, tous les diamants exportés du pays.

Le Cameroun n'en fait pas assez pour interrompre le commerce illicite. La majorité des sites miniers sont exploités sans autorisation, ou sans conséquences graves; cette situation favorise un sentiment d'impunité chez les contrebandiers et nuit à la traçabilité. Puisque les activités d'exploitation des diamants revêtent en grande partie un caractère informel, il est difficile pour le gouvernement de surveiller efficacement et de réglementer le secteur.

Il est temps pour le Processus de Kimberley et le Cameroun de prendre l'accroissement de la vigilance au sérieux. Le PK ne peut continuer d'être une structure pertinente pour réglementer le commerce des diamants bruts que s'il désigne et résout les problèmes qui résultent du commerce illicite des diamants. Ce trafic transfrontalier illicite de diamants frappe au cœur même du mandat du Processus de Kimberley, qui est d'endiguer le flux des diamants de conflit. L'incapacité de s'attaquer au commerce illicite témoigne d'une incapacité de s'attaquer au flux des diamants de conflit.

**Partenariat Afrique Canada (PAC)** est un chef de file mondial en matière d'élaboration d'approches novatrices pour renforcer la gouvernance des ressources naturelles. Depuis 30 ans, PAC collabore avec des partenaires pour mettre en avant le dialogue sur les politiques et des solutions en faveur d'un développement durable.

- » Nous enquêtons et faisons rapport sur le manque de reddition de comptes, la piètre gouvernance et les violations des droits de la personne associés aux minéraux de conflit.
- » Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions, en collaboration avec des partenaires locaux, pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles, y compris la certification des minéraux de conflit et des chaînes d'approvisionnement propres.
- » Nous faisons du renforcement des capacités et offrons de l'assistance technique pour favoriser la transparence dans le secteur minier, notamment grâce à l'élaboration de lignes directrices pour l'industrie.
- » Nous préconisons des politiques et des programmes qui appuient l'égalité des sexes et l'entrepreneuriat des femmes dans l'exploitation minière artisanale.



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

331, rue Cooper, bureau 600  
Ottawa ON K2P 0G5 Canada

[www.pacweb.org](http://www.pacweb.org)

 +1-613-237-6768

 Partnership Africa Canada

 PACMinerals